



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION TASS2T  
12 AVRIL 2019  
BILAN FINANCIER**

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif

Les comptes ne sont présentés qu'à partir de la création formelle de l'association TASS2T.

L'association a démarré sa vie financière avec l'héritage du collectif, d'un montant de 962,34€

mois	dépenses	recettes	solde	
juin	515	624	1072	
juillet	325	654	1401	
août	?	?	0	
septembre	500	15	1165	+1650 euros suite dons enterrement
octobre	546	626	1470	+1212 euros ancien compte, -830 arriéré chauffage
novembre	621	580	1179	
decembre	713	597	1063	

### 1. Démêlés bancaires : *une histoire compliquée*

Des difficultés avec la banque support initiale (Crédit Coopératif, CC) sont apparues dès juin (difficulté à obtenir relevés, changement d'applicatif bancaire) conduisant à une décision de changement de banque support. Les problèmes se sont amplifiés pour conduire au mois août à un compte rendu inaccessible (en entrée pour les dons et en sortie pour les dépenses).

Après analyse durant l'été, un nouveau compte a été ouvert à la BNP fin août et une demande de transfert des fonds du Crédit Coopératif vers BNP effectuée.

Le décès de Philippe début septembre a mis le compte Crédit Coopératif de TASS2T dans la succession, rendant celui-ci inaccessible et donc mis TASS2T en faillite potentielle puisque plus de dons possibles et compte bancaire vide.

Les fonds récupérés lors de l'enterrement de Philippe (1650€) ont permis à TASS2T de poursuivre, les avoirs du compte Crédit Coopératif de TASS2T (1212€) étant récupérés seulement en octobre. Ce qui explique également la non concordance parfaite des comptes sur l'ensemble de la période puisque le solde des comptes en Juillet était de 1401€ et le montant récupéré via le notaire en octobre de 1212€.

## **2. Bilan Général:**

Les recettes sont composées de 2914€ en dons réguliers\*et 1752€ en dons ponctuels dont 1550€ lors de la cérémonie

La moyenne des dons mensuels tourne autour de 500€. En début d'année ils étaient plus proches de 600/650€.

Hormis les dons lors de la cérémonie pour Philippe, il y a peu de dons ponctuels (200€)Les dépenses ont été réparties en 2018 comme suit :

- 3440€ pour l'aide alimentaire
- 1335€ pour les fluides de l'appartement
- 51,71€ pour l'hébergeur du site internet.

Il faut noter que l'avocate nous a aidés sans frais pour l'établissement du dossier préfecture.

Le compte TASS2T a donc terminé l'année 2018 avec un solde positif de 1062€

## **3. Analyse**

En début d'année 2018, les sommes versées par les donateurs parvenaient à équilibrer les dépenses, les problèmes avec le crédit coopératif et ensuite la disparition de Philippe ont fait perdre à TASS2T des donateurs\* qui ont logiquement pensé que TASS2T avait cessé d'exister.

Depuis octobre, TASS2T consomme donc plus chaque mois (cf tableau ci-dessus) qu'il ne dépense, soit un déficit mensuel de -100 € qui posera problème à l'association si aucun nouveau donateur n'est trouvé.

\*à ce jour pas encore tous récupérés